

Rapport d'analyse Page 1 / 2
 Edité le : 02/03/2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BIEVRE ISERE

 1 Avenue Roland Garros
 38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Identification dossier :	SLA26-4651	Analyse demandée par :	ARS Rhône Alpes - DT de l'ISERE
Identification échantillon :	SLA2602-2545-1		
Doc Adm Client :	ARS38		
UGE :	0358 - BIEVRE ISERE COMMUNAUTE		
Nom de l'exploitant :	CC BIÈVRE ISÈRE		
Nom de l'installation :	GILLONNAY HAUT-SERVICE	Type : UDI	Code : 001501
PSV :	0000002038		
Point de surveillance :	HAUT-SERVICE GILLONNAY		
Localisation exacte :	MME BRET 312 RUE DES CASTILLES ROBINET CUISINE		
Département/Commune :	38 / GILLONNAY		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 45,4026143600	Y : 5,2951080600	
Nature:	Eau de distribution		
Type d'eau :	S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION		
Motif du prélèvement : CS	Type de visite : AUC	Type Analyse : AU	
Prélèvement :	Prélevé le 23/02/2026 de 10h00 à 10h00 Réceptionné le 23/02/2026 à 14h28		
	Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Analyses - BROSSARD Maud		
	Prélèvement accrédité Cofrac selon FDT 90-520		
	Conditions de prélèvements : INN		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain							
Pluviométrie 48 h	0	mm/48h	Relevé terrain				
Mesures sur le terrain							
Chlore libre (in situ)	<0.05	mg/l Cl2	Spectrophotométrie	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total (in situ)	<0.05	mg/l Cl2	Spectrophotométrie	NF EN ISO 7393-2			#
Conductivité électrique (corrigée à 25°C par compensation) (in situ)	491	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888	200	1100	#
pH (in situ)	7.70	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9	#
Température de l'air (in situ)	7.6	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne PVT-MO-015			
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	9.9	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015			25#

Doc Adm Client : ARS38

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Analyses physicochimiques							
Anions							
Nitrates (*)	31	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	50		
Pesticides							
Amides et chloroacétamides							
Metolachlor- ESA (metolachlor ethylsulfonic acid) (*)	0.279	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249			

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

(*bv) : paramètre réalisé sur le site de Bonneville : 58, rue Busard des Roseaux 74130 BONNEVILLE (portée n° 1-7452, portée disponible sur www.cofrac.fr)

Paramètre sans (*) ni (*bv) : paramètre réalisé sur le site du Bourget du Lac (portée n°1-0618, portée disponible sur www.cofrac.fr)

Les critères de spécifications (Limite et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.

Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique (articles R 1321-1 à 1321-5) et l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

La conclusion relative à l'échantillon est couverte par l'accréditation COFRAC si tous les essais réalisés sont eux-mêmes couverts par l'accréditation

François GENET
Responsable Qualité

